

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le mardi 20 août 2019, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents Madame la conseillère, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Pierre Caron, Jonathan Duval, Jacques Leclerc, Gaétan Lord et Marcel Pelletier, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.
La secrétaire-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. SUJETS :

1-Résolution pour contrat asphaltage du ponceau de la route Elgin

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damase-de l'Islet a dû changer le ponceau de la route Elgin à l'été 2019, bien que cela n'était prévu ;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur nécessite à présent de l'asphaltage pour une circulation plus sécuritaire ;

CONSIDÉRANT QUE Construction B.M.L. Division de Sintra inc. est déjà dans le secteur pour le projet d'asphaltage du 6 e Rang et que ce projet nouveau d'asphaltage de ponceau de la route Elgin se situe juste à côté du 6 e Rang et est évalué à moins de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE Construction B.M.L. Division de Sintra inc. accepte de faire le travail en même temps que l'autre contrat ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 122-08-2019**
Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet accorde le contrat d'asphaltage du ponceau de la route Elgin à Construction B.M.L. Division de Sintra inc. pour un montant d'environ 15 910 \$ avant

taxes et mandate mesdames Anne Caron, Maire et Dany Marois, D.G./sec.-trés. pour signer tous les documents requis.

2-Résolution pour correction de la résolution 79-05-2019 PPA-député

CONSIDÉRANT QU' à la séance régulière de mai 2019, la résolution 79-05-2019 stipule que la demande au Programme Particulier d'Amélioration (PPA-député) est pour refaire l'asphaltage de la route Elgin en entier ;

CONSIDÉRANT QU' à la rencontre de travail du 3 juin, le calcul pour l'asphaltage entier de la route Elgin a révélé une somme de 215 385 \$, ce qui est beaucoup trop élevé pour le budget municipal 2019 versus le montant habituellement accordé par le PPA ;

CONSIDÉRANT QU' il a été convenu d'indiquer les travaux de changement du ponceau de la route Elgin, ce qui fut fait sans toutefois corriger la résolution au livre des minutes ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 123-08-2019**
Il est proposé par la conseillère Cathy Michaud, appuyé par le conseiller Jacques Leclerc et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet accepte la présentation du projet de remplacement du ponceau de la route Elgin recouvert de gravier pour un coût évalué à 21 780 \$ et mandate mesdames Anne Caron, Maire et Dany Marois, D.G./sec.-trés. pour signer tous les documents requis.

3-Résolution signature de l'acte notarié pour servitude au 8^e Rang

CONSIDÉRANT QUE tous les élu(e)s sont présents à la séance extraordinaire et qu'ils sont d'accord avec l'ajout du point 3 : résolution pour signature du contrat notarié de servitude au 8^e Rang, en faveur du propriétaire des lots 4 829 628, 4 829 629, 4 829 630 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet a accordé, sous la résolution 111-07-2019, la servitude demandée, par acte notarié avec conditions usuelles d'entretien et autres, chez le

notaire choisi par le demandeur et à ses frais ;

CONSIDÉRANT QUE

l'acte notarié, préparé par le notaire Olivier Pelletier, est prêt à signer ;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution 124-08-2019

Il est proposé par le conseiller Jacques Leclerc, appuyé par le conseiller Gaétan Lord et résolu unanimement de mandater mesdames Anne Caron, Maire et Dany Marois, D.G./sec.-trés., à signer tous les documents nécessaires à la servitude.

03. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 125-08-2019

Proposée par la conseillère Cathy Michaud, il est 19 h 15.

Maire

D.G/Sec.-trés.